





BN Tél: 05 57 92 84 90 Fax: 05 57 92 84 91 SG Tél: 03 88 59 63 68 Fax: 03 88 59 64 20 à diffuser largement

www.satac.eu

N° 033/2007 Mardi 11 décembre 2007

page: 1/2

Comités Techniques Paritaires DO, DGAC et DSNA

A l'approche de la fin de l'année, les CTP se succèdent : Ainsi, le CTP DO s'est tenu le 4 décembre, le CTP DGAC le 5 puis, le 10 décembre, a eu lieu le CTP DSNA.

Le projet de circulaire dégradant fortement les conditions de remboursement des frais de mission et considérant l'ensemble des agents de la DGAC comme des délinquants financiers potentiels a été retiré suite au courrier du SATAC UNSA en date du 13/11/07 adressé au Directeur Général, lors du CTP DGAC. Le CTP DSNA a permis de faire un point de la situation des BRIA en vue du Comité de Suivi du Protocole prévu le 14 décembre, au cours duquel le SATAC UNSA entend bien obtenir la mise en œuvre, à compter

CTP DO du 4 décembre 2007

Les points intéressant les TSEEAC sont repris ci-dessous : Nous avons pu mesurer, une fois encore, le manque de concertation sur les sujets concernant les TSEEAC.

Organisation - Présence d'adjoints / chefs CA

du 1^{er} janvier 2008, des mesures indemnitaires qu'il a obtenues au protocole.

La DO nous a expliqué que :

- Sur l'ensemble des aérodromes des groupe A à F (donc les aérodromes ICNA), il faut un adjoint au chef CA
- Sur les aérodromes des groupes F et G (TSEEAC), cela dépend de critères à définir ...

... qu'elle a exposés quelques secondes plus tard !! MEQ>10.000 ou VFR>80.000 ou Pax>400.000 ou Corse

Nous nous sommes étonnés de ces critères sortis de nulle part et avons réclamé une concertation. FO nous a soutenus. Nous attendons que celle-ci s'engage.

Il serait temps que la DO pense à dialoguer avec les représentants des TSEEAC!

Dossiers « Espaces »

Une revue des projets en cours a été réalisée et quelques points méritent d'être explicités :

Quart Nord-Est

La plage d'ouverture réduite du CIV du BTIV Est a été évoquée pour souligner la dégradation du service rendu et l'obligation pour les ICNA du CRNA/Est de dégrouper à certains moments...

Le SATAC UNSA, a demandé à l'Administration d'assumer son choix de reprendre le SIV aux TSEEAC qui assumaient parfaitement ce service pour le confier aux ICNA qui l'avait abandonné il y a un peu plus de 10

La période transitoire, se traduisant par des sous-effectifs de TSEEAC dans les BTIV, ne peut avoir que des conséquences négatives sur la qualité du service rendu et les BTIV doivent se recentrer sur leurs missions premières, à savoir le service d'alerte et les tâches BTIV.

Le CIV ne sera ouvert qu'en fonction des possibilités liées aux effectifs, et ne peut être considéré que comme la dernière des priorités par les TSEEAC.

Le SATAC UNSA répète, depuis le début, que la reprise du service d'information de vol par les ICNA des approches entraînera une dégradation du service rendu, ce service étant, de toute évidence, considéré comme une tâche annexe au sein des approches.

Autant que les usagers s'habituent à un service dégradé dès maintenant!

Quart Sud-Est

La reprise de l'approche d'Avignon par Marseille a été confirmée pour juin 2008.

Espaces inférieurs

La décision de reprise de l'approche de Saint Etienne par Clermont Ferrand est du niveau du CTP DSNA.

CTP DGAC DU 5 DÉCEMBRE 2007

Il s'agissait du premier CTP DGAC présidé par notre nouveau Directeur Général Patrick GANDIL et il s'est déroulé dans un état d'esprit constructif. Les points intéressant les TSEEAC sont repris ci-dessous :

Service minimum

Le point inscrit à l'ordre du jour prévoyait uniquement la révision de la liste des aérodromes soumis à service minimum, mais, à notre demande, le sujet a été élargi. Finalement, un GT coprésidé par Francis Massé (SG) Marc Hamy (DSNA) est chargé d'étudier l'ensemble de cette question.

Le GT étudiera les sujets suivants :

- Liste des aérodromes soumis à service minimum
- Fonctions d'autorité
- Alarme sociale

Ce GT, considéré comme issu du protocole, rendra compte aux CTP DGAC et DSNA.





Le Télégramme suite...

N° 030/2007 Mardi 11 décembre 2007

page: 2/2

Remboursement des frais de mission

Le SATAC UNSA avait écrit au Directeur Général dès le 14 novembre dernier (voir www.satac.fr), suivi par le SNICAC et l'UNSA IESSA.

Nous protestions contre la publication de plusieurs textes rendant de plus en plus difficiles les conditions dans lesquelles les missions se déroulent sans qu'à aucun moment, le sujet ait été évoqué avec les organisations syndicales.

Nous lui rappelions que :

- Les agents ne s'inventent pas de missions et que, très souvent, ils doivent se lever tôt et rentrer tard, sans compensation financière, alors que rien ne les y oblige.
- Les montants remboursés sont insuffisants, notamment en région parisienne (frais d'hôtels > 60€, dîner > 15€)
- Jusque là, les agents lissent leurs dépenses et le surplus perçu lors d'une mission vient compenser les sommes perdues lors d'autres missions.

Nous demandions un débat permettant d'enrayer les dégradations prévues (conditions de remboursement des repas, non-remboursement des sandwichs, choix des moyens de transports, etc.).

Nous avons trouvé un Directeur Général compréhensif et constructif qui a reconnu que les déplacements professionnels n'ont rien de voyages d'agrément.

Dans un premier temps, la décision a été prise de ne plus exiger de justificatifs de frais de repas mais de revenir à la situation antérieure en acceptant l'attestation sur l'honneur portée sur les Ordres de Mission.

Une réflexion globale devra être engagée rapidement avec les Organisations Syndicales sur ce sujet.

A noter: La CGT, par un mail diffusé <u>la veille</u> du CTP à l'ensemble des personnels, avait tenté de faire croire que ce sujet serait examiné à sa seule demande, tentant ainsi, en arrivant après la bataille, de récupérer l'action des autres syndicats ... chacun appréciera ...

CTP DSNA DU 10 DÉCEMBRE 2007

L'ordre du jour de ce CTP étant particulièrement chargé, le DSNA a annoncé, en ouverture, qu'un autre CTP DSNA aura lieu le 25 janvier 2008. Lors de cette séance, les points suivants concernaient les TSEEAC :

Restructuration des BRIA

Un point a été fait dans le cadre des suites données au précédent CTP DSNA.

La restructuration est quasiment terminée: Les transferts des tâches plate-forme ont été opérés ou sont en passe de l'être et l'ensemble des CTP locaux se réunissent avant la fin de l'année pour valider les nouveaux tours de service (BO à 1+9, 1.500 heures/an, 34 heures/semaine).

Le BO a, finalement, été porté à 1 + 9 et un point sera fait fin 2008 sur la mise en œuvre de cette réorganisation.

A noter: La CGT tente, là aussi, de faire croire qu'elle a quelque chose à voir dans la mise en œuvre de cette mesure ... mais personne n'est dupe!

Il a été rappelé que les BRIA d'outre-mer étaient concernés par cette réforme, y compris sur le plan indemnitaire, à la demande du SATAC UNSA, et un point de la situation a été fait :

A Cayenne, un GT a été créé sur le transfert des tâches plate-forme

A Saint Denis de La Réunion, le BO a été accepté à 1+9 et le fonctionnement H24 entériné en prenant en compte ses missions particulières.

La situation particulière de Tahiti a été évoquée, à la demande du SATAC UNSA.

Tahiti n'est pas, aujourd'hui, dans le périmètre de la DSNA (en attendant la création d'un SNA), mais le nécessaire va être fait pour qu'il soit réorganisé et que les TSEEAC CEAPF bénéficient des avancées indemnitaires obtenues par le SATAC UNSA, qui a demandé qu'ils ne subissent pas de retard par rapport aux autres BRIA.

Postes offerts aux TSEEAC passant la SP ICNA

A l'occasion d'un point sur les effectifs ICNA des CRNA, le SATAC UNSA a rappelé que l'accord licence contient une mesure selon laquelle les TSEEAC issus de la SP doivent accéder à l'ensemble des organismes ICNA et demandé que ce soit concrétisé.

Organisation de la DO et des SNA

Le SATAC UNSA a rappelé, comme l'ensemble des Organisations Syndicales, qu'il fallait décider de la position des services chargés de l'informatique bureautique dans le cadre de la réorganisation des sièges de SNA et des DAC en cours.

En effet, si la grande majorité des services chargés de la gestion des ressources humaines et les services financiers ont été répartis entre ces deux types de service, aucune décision n'a été prise sur l'informatique bureautique.

Autres points

La création d'un GT sur les temps de pause dans les organismes des groupes F et G a été repoussée au CTP DSNA du 25 janvier 2008.

Le SATAC UNSA a demandé que ce nouveau délai soit mis à profit pour commencer à rédiger un projet de mandat et désigner un Président de GT.

Textes relatifs à la licence de contrôle

L'examen de ces textes a été reporté au prochain CTP DSNA.

Prochain CTP DSNA le 25 janvier 2008